

## INFOS 2BMS n° 179

### Mots clés :

**CHORUS en pleine ascension**

**Résumé : une nouvelle version disponible**

**Le retour d'un classique : le guide de la nomenclature d'exécution**

### CHORUS en pleine ascension

L'AIFE procède actuellement aux opérations techniques de mise en production de la montée de version SAP.

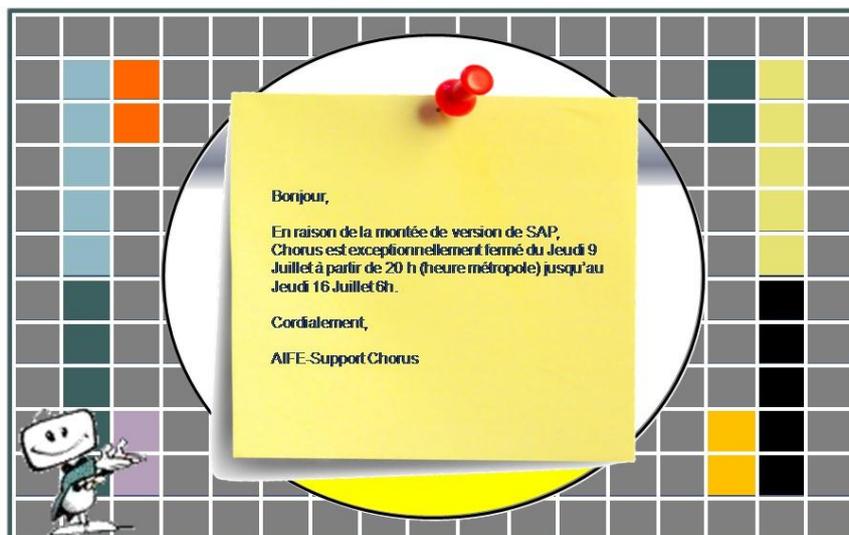
**Préalablement, les demandes de paiement comptabilisées avant le 9 juillet, dont l'échéance est antérieure au 14 juillet inclus, ont été payées par anticipation dans le traitement de la nuit du 8 au 9 juillet.** Le prochain cycle de paiement se déroulera le mercredi 15 juillet (reprenant notamment les DP comptabilisés le 9 juillet et en paiement immédiat).

**Une nouvelle version (v2.0) du guide pratique à l'usage des services du contrôle**

**budgétaire et relatif à la montée de version a été diffusée le mercredi 8 juillet.**

L'AIFE a mis en ligne sur Diapason deux didacticiels interactifs présentant les principales nouveautés liées aux domaines DEPENSE et BUDGET. **Ils sont disponibles dans l'espace METIER > Montée de version Chorus.**

Le dispositif d'assistance, assurée par le bureau 2BMS de la DB auprès des services du contrôle budgétaire, dans le cadre de la mise en production de la montée de version, sera précisé aux correspondants Chorus par courriel.



La réouverture de CHORUS est programmée le jeudi 16 juillet à 06h00 (heure métropole).

## Rému : une nouvelle version disponible

Une nouvelle version de l'univers Rému a été mise à disposition des utilisateurs.

**l'ensemble des rapports disponibles dans les dossiers publics.**

Cette nouvelle version de l'univers offre désormais la possibilité **de modifier**

Les nouvelles restitutions accessibles à la modification sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

REMU-DCPTE-NC-R03_CONSO	Nombre d'ETPT par application d'origine, ministère-programme, destination et code NNE
REMU-SUIVI-MS-R01-BIS	Suivi de la masse salariale par compte
REMU-SUIVI-MS-R02	Suivi d'un élément de rémunération par catégorie d'emplois et par corps grade emploi
REMU-SUIVI-MS-R03	Suivi d'un élément de rémunération par programme, article d'exécution et catégorie d'emplois
REMU-SUIVI-MS-R04	Montant des indemnités par catégorie d'emplois, par corps et par grade
REMU-SUIVI-MS-R04-BIS	Suivi des éléments de rémunération par regroupement de comptes, catégorie d'emplois et corps - grade
REMU-SUIVI-MS-R08	Suivi Mensuel et Cumulé d'éléments de rémunération
REMU-SUIVI-MS-R11	Suivi de la masse salariale par tranche d'âge et et par sexe
REMU-SUIVI-MS-R12	Suivi de la masse salariale par regroupement de comptes, catégorie d'emplois et par corps

Pour mémoire, le mode opératoire pour modifier l'une des restitutions recensées dans la liste ci-dessus est le suivant (n'oubliez pas qu'en cas de besoin vous pouvez solliciter la CAII pour vous assister) :

- Ouvrir le rapport à modifier
- Actualiser ou pas la restitution (dans le second cas, cliquer sur "Annuler » pour fermer la boîte de dialogue de saisie des invites) ;

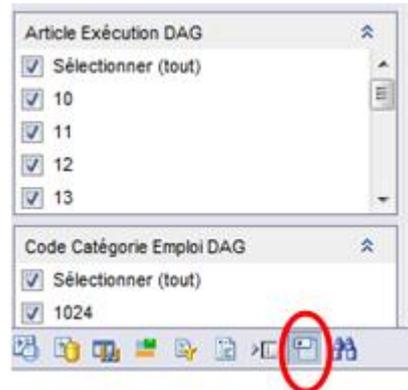
- Enregistrer le rapport dans "Mes Favoris". Vous pouvez à ce stade décocher la case "Actualisation à l'ouverture" dans la boîte de dialogue « Enregistrer sous » ;
- Cliquer alors sur "Document" et choisir l'option "Modifier"

### Des améliorations ergonomiques

La nouvelle version de Rému a également permis d'améliorer l'ergonomie par l'ajout d'une fonctionnalité qui n'était pas présente jusqu'alors.

Désormais une fois une restitution exécutée sur un périmètre donné, **il est possible de filtrer directement de manière interactive les données présentes dans le rapport, tel un « filtre de rapport ».**

Pour bénéficier de cette possibilité il convient de cliquer sur le bouton correspondant aux contrôles de saisies sur la partie basse à gauche de l'écran de restitution (après avoir déplié le volet gauche correspondant).



Une fois la fenêtre relative aux contrôles de saisies **activée il est possible de mettre à jour le rapport en sélectionnant des valeurs de critère parmi les choix proposés** (cf. exemple ci-dessous)

Attention, les données présentées ci-dessous peuvent ne pas être significatives si, (programme,...) a été m

Compte	Libellé du compte	Code élément de rémunération	Libellé du o
62113	Versement de transport	554500	COT PAT VST TRANSPORT AL
		554510	COT PAT VST TRANSPORT AL
<b>Sous total 62113</b>			
62114	Versement au Fonds national d'aide au logement (FNAL)	403500	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE CSS
		403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE CSS
		403510	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE CSS
		403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE CSS
		403513	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE CSS
		403560	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE PAY2011-190 - ART. L834-1 C
		403581	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE

La sélection d'un code élément de rémunération permet de restreindre la restitution sur le critère sélectionné. La mise à jour est effectuée en temps réel

Compte	Libellé du compte	Code élément de rémunération	Libellé du
641111	Rémunérations principales des titulaires civils et des stagiaires	101000	TRAITEMENT BRUT
<b>Sous total 641111</b>			
641121	Contractuels à durée indéterminée - rémunérations principales	101000	TRAITEMENT BRUT
<b>Sous total 641121</b>			
641122	Contractuels à durée déterminée - rémunérations principales	101000	TRAITEMENT BRUT
<b>Sous total 641122</b>			
641128	Autres non-titulaires - rémunérations	101000	TRAITEMENT BRUT
<b>Sous total 641128</b>			
641134	Rémunération à fait, à la tâche, à l'heure non indexées sur le point	101000	TRAITEMENT BRUT
<b>Sous total 641134</b>			

## Le retour d'un classique : le guide de la nomenclature d'exécution

Absent depuis 2012, le **guide de la nomenclature d'exécution** est à nouveau disponible à la consultation sur le Forum de la performance.

La maquette ne connaît pas d'évolutions notables. Comme les éditions précédentes, le millésime 2015 comporte :

- la liste des programmes, missions et ministères de rattachement ;
- la liste des comptes du plan comptable de l'Etat, titres et catégories et les commentaires associés ;
- la table de correspondance entre les comptes du plan comptable de l'Etat et les codes alphanumériques de titre 2 ;
- et inversement, la table de correspondance entre les codes alphanumériques et les comptes du plan comptable de l'Etat qui relèvent du titre 2.

La liste des comptes du plan comptable de l'Etat, présentée sous la forme d'un tableau, décrit pour chaque déclinaison :

- le numéro du compte ;
- le libellé court, le libellé long et le libellé complet ;
- le titre et la catégorie budgétaire ;
- le code groupe de marchandise (non applicable aux comptes du titre 2) ;
- une présentation du contenu du compte et les références juridiques associées.

**Pour les comptes qui relèvent du titre 2**, sont également renseignés :

- l'indicateur des dépenses du titre 2 dans le plafond d'emplois ;

- le regroupement de comptes PCE auquel est associé le compte.

Pour mémoire, **l'indicateur relatif à la consommation d'emplois** permet d'identifier les déclinaisons du compte 641 sur lesquelles sont enregistrées des dépenses liées au versement de rémunérations principales ou de traitements bruts à des agents publics qui participent à la consommation du plafond d'emplois. Cette notion est utilisée dans l'infocentre Chorus et dans l'infocentre des rémunérations (INDIA-Rému) pour filtrer les données de paye et de dépense nécessaires au calcul des consommations d'emplois.

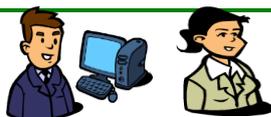
**Les regroupements de comptes** permettent, au sein des catégories de dépenses du titre 2, de regrouper les comptes qui portent des dépenses de même nature. Le code regroupement comporte 3 caractères dont les 2 premiers correspondent à la catégorie budgétaire. Cette notion est mobilisée dans l'infocentre Chorus (cf. notamment la restitution INF-FPP-18), dans les restitutions de l'infocentre des rémunérations.

Par rapport à la dernière version diffusée, les commentaires associés aux comptes du titre 2 ont été complétés, notamment pour les déclinaisons indemnitaires.

**Le guide de la nomenclature d'exécution peut être téléchargé au format \*pdf à l'adresse suivante :**

[http://www4.minefi.gouv.fr/budget/plf2015/Blancs2015/blancs/pdfxt/DNEBLANC\\_GUIDE\\_2015.pdf](http://www4.minefi.gouv.fr/budget/plf2015/Blancs2015/blancs/pdfxt/DNEBLANC_GUIDE_2015.pdf)

① En cas de besoin d'assistance vous pouvez contacter le bureau 2BMS et/ou envoyer un mail à : [chorusine-budget@finances.gouv.fr](mailto:chorusine-budget@finances.gouv.fr)



**L'Équipe d'Infos 2BMS**